



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mardi 8 mai 2018 à 18 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire suppléant.

Les membres du conseil présents sont :

Madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absent sont :

Monsieur le maire, Michel Boyer, absence motivée

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

1 Ouverture de la séance

Le maire suppléant déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2018-05-141

2 Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ, c.C-27.1) ;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 8 MAI 2018 À 18 H

1. Ouverture de la séance

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

3. Affaires diverses

3.1 Prise de position du conseil eu égard au statut du maire Boyer

4. Période de questions

5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2018

3. Affaires diverses

2018-05-142

3.1 *Prise de position du conseil eu égard au statut du maire Boyer*

Considérant qu'un acte d'accusation est déposé contre le maire, monsieur Michel Boyer ;

Considérant que notre système de justice accorde à chacun un droit fondamental de présomption d'innocence ;

Considérant que la nature grave des accusations ne se rapporte pas aux fonctions occupées par le maire ;

Considérant que le conseil est en accord avec les principes de dénonciation publique ;

Considérant que le conseil ne juge pas opportun de demander la démission du maire ;

Considérant qu'il est dans le meilleur intérêt de la municipalité, malgré la situation, que monsieur Michel Boyer demeure maire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPLIQUER le principe qu'une personne accusée est présumée innocente tant qu'elle n'a pas été déclarée coupable par un juge ou un jury ;

D'APPUYER le maire, monsieur Michel Boyer, dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE.

4 Période de questions

Les personnes adressent leurs questions au président de la séance.

2018-05-143

5 Levée de la séance

À 18 h 07, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2018

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

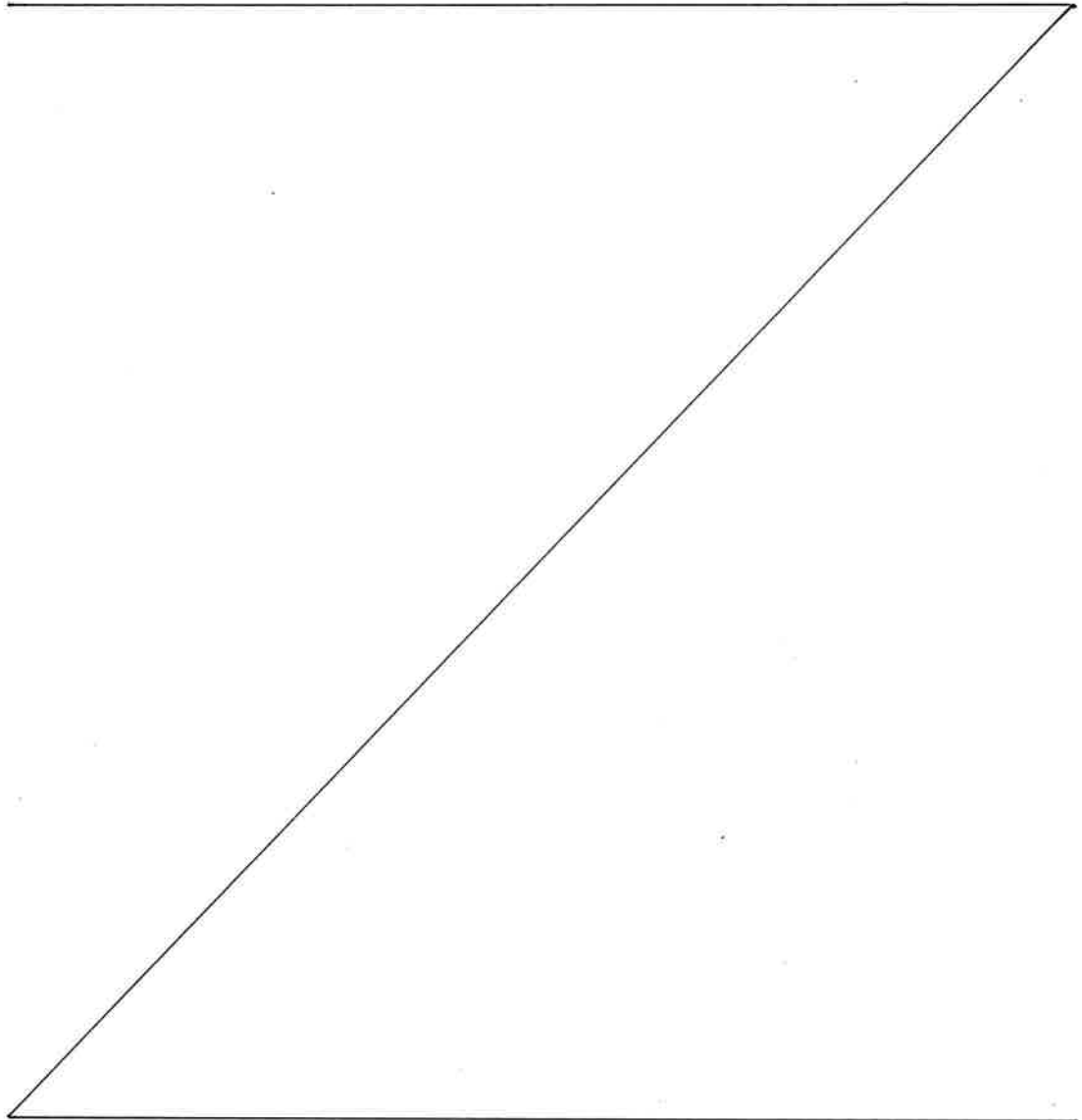
Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

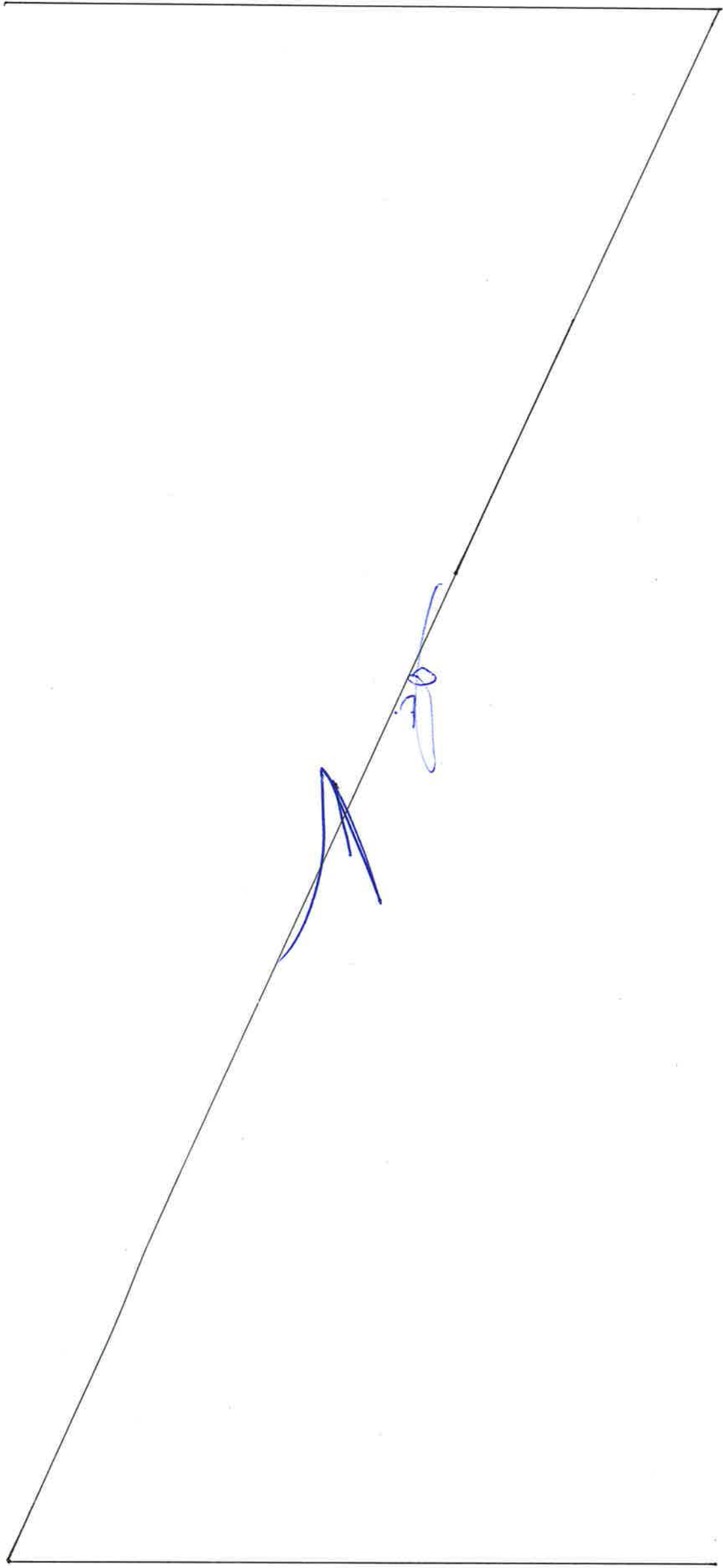
Howard Sauvé
Maire suppléant et
président d'assemblée

Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire suppléant et président d'assemblée





No de résolution
ou annotation

